



N° 5543  
Reçue le 21.01.2022  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 21.01.2022

**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 21 janvier 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant **l'Année européenne de la jeunesse 2022**.

Le 15 septembre 2021, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a annoncé dans son discours sur l'état de l'Union son intention de déclarer 2022 comme Année européenne de la jeunesse. L'objectif en est de mettre en lumière l'importance de la jeunesse européenne pour construire un avenir plus écologique, plus inclusif et plus numérique. Plus concrètement, en collaboration avec les pays et les communes des États membres de l'UE, la Commission européenne souhaite entre autres lutter contre le chômage des jeunes et associer les jeunes davantage aux processus de consultation et de décision.

Les années européennes sont proclamées par l'Union européenne depuis 1983. Elles abordent toujours des thèmes spécifiques en vue de susciter le débat et le dialogue dans et entre les pays. Pendant les années européennes, un financement supplémentaire est souvent fourni à des projets locaux, nationaux et transfrontaliers qui portent sur le sujet.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1) **Quelles sont les mesures et événements par lesquels Monsieur le Ministre entend contribuer à la mise en œuvre de l'Année européenne de la jeunesse déclarée par la Commission européenne ?**
- 2) **Selon les dernières informations, quels sont les autres événements et initiatives prévus au Luxembourg dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse ?**
- 3) **Monsieur le Ministre compte-t-il soutenir financièrement de tels événements ou initiatives ?**
- 4) **Les organisateurs de tels événements ou initiatives sont-ils éligibles pour un financement européen ? Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre peut-il esquisser les démarches nécessaires ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Djuna Bernard**  
Députée



**Réponse du Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 5543 de Madame la Députée et Djuna Bernard**

**Ad 1)**

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) salue et soutient l'initiative de l'Année européenne de la Jeunesse annoncée le 15 septembre 2021 par Madame la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen devant le Parlement européen à Strasbourg.

En 2022, l'Année européenne de la Jeunesse sera organisée par la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg et le Bureau de Liaison du Parlement européen au Luxembourg. Dans ce cadre, le MENJE est nommé partenaire pour l'édition 2022 de la Fête de l'Europe, qui se tiendra le 9 mai 2022 à Esch-sur-Alzette, Capitale européenne de la Culture 2022.

En outre, les événements suivants, qui ont en commun de valoriser l'engagement des jeunes, seront placés sous le signe de l'Année européenne de la Jeunesse :

- On Stéitsch : le festival « On Stéitsch » offre une plateforme de promotion des cultures de jeunes et permet de mettre en évidence les projets réalisés par les jeunes.
- Soirée de l'engagement : lors de cette soirée sont honorés les jeunes volontaires qui se sont engagés dans le cadre d'un projet d'intérêt général.
- Remise des brevets d'animateur : lors de cette soirée sont honorés les jeunes qui ont conclu leur formation d'animateur de jeunesse et qui s'engagent dans une organisation de jeunesse ou un service pour jeunes.

Le site internet [echwellechkann.lu](http://echwellechkann.lu) (jeveuxjepeux) a été mis en place en 2021 pour permettre aux jeunes de découvrir des activités nouvelles, des projets dans lesquels ils peuvent s'engager ainsi que les moyens de soutien dont peuvent bénéficier ces projets. Le site sera davantage développé et promu au cours de cette année afin d'encourager les jeunes à participer et à s'engager au sein de la société dans une perspective post-pandémique.

L'Année européenne de la Jeunesse sera également traitée dans l'édition automne 2022 du *Youthmag*.

**Ad 2)**

L'implication et la contribution des organisations de jeunesse et des autres acteurs travaillant avec ou pour les jeunes seront primordiaux pour que cette année soit un succès. Il est donc prévu d'organiser des réunions de concertation et de coordination avec ces structures pour être à l'écoute de leurs propositions et de planifier des activités communes.

Un autre acteur important est Anefore, l'agence nationale pour le programme Erasmus+ et le Corps européen de solidarité, qui prévoit également d'inclure l'Année européenne de la Jeunesse dans son plan de travail annuel et dans un grand nombre de festivités prévues tout au long de l'année.

**Ad 3)**

Vu la date de cette annonce, il n'a malheureusement plus été possible de prévoir un budget spécifique pour l'exercice 2022. Mais le MENJE a d'ores et déjà prévu d'utiliser les moyens existants afin de soutenir d'éventuelles initiatives dans le cadre de l'Année européenne de la Jeunesse et d'y greffer des activités déjà prévues.

Ainsi, un soutien financier sera réservé pour des demandes de projets dans le cadre de différentes activités d'organisations de jeunesse, promouvant et s'inscrivant dans le projet de l'Année européenne de la Jeunesse. Un appel à projets sera lancé à cet effet par le Service national de la jeunesse.

**Ad 4)**

À ce stade, il n'y a pas de financements européens spécifiques prévus pour des événements ou initiatives au niveau national, à part un budget limité pour la coordination nationale. Un financement plus conséquent a été accordé pour le *European Youth Forum*, l'organisation faîtière européenne, regroupant plus de 100 organisations de jeunesse.

Luxembourg, le 23 février 2022

Le Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH